



## CONSEIL — 232<sup>e</sup> SESSION

### HUITIÈME SÉANCE

(Salle du Conseil, mardi 18 juin 2024, 14 h 30)<sup>1</sup>

### RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

#### SÉANCE PUBLIQUE

#### **Financement de mesures de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de l'aviation**

1. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15588, qui fait le point sur l'avancement des travaux menés par le Groupe restreint sur le financement des mesures de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de l'aviation.
2. Après examen, le Conseil :
  - a) prend note des renseignements présentés dans la note C-WP/15588 concernant les progrès réalisés par le Groupe restreint afin de faire avancer ses travaux avec l'appui du Secrétariat ;
  - b) prend note aussi du mandat du tiers consultant dont les services seront retenus afin de réaliser l'étude demandée par le Conseil en réponse à l'alinéa b) du paragraphe 18 du dispositif de la résolution A41-21 de l'Assemblée (voir résumé C-DEC 230/5), approuvé par le Groupe restreint et annexé à la note C-WP/15588 ;
  - c) note par ailleurs les prochaines étapes et le calendrier établis par le Groupe restreint pour ce qui est de présenter son rapport final au Conseil pendant la 234<sup>e</sup> session, au début de 2025, et à cet égard, invite le Groupe restreint à continuer de le tenir régulièrement informé des progrès dans l'intervalle.

#### **Récents incidents de brouillage du GNSS**

3. Le Conseil examine cette question en se fondant sur une mise à jour verbale faite par le Représentant de la France et sur un exposé en PowerPoint présenté par le Secrétariat à propos du nombre croissant d'incidents de brouillage du GNSS, observés à l'échelle mondiale, et de leurs répercussions sur la sécurité et la sûreté de la navigation aérienne.

---

<sup>1</sup> La huitième séance du Conseil a commencé immédiatement après la levée de la septième séance, qui s'est tenue à huis clos.

4. Après examen, le Conseil :
- a) ayant pris note des informations présentées, exprime de profondes préoccupations concernant les conséquences du brouillage du GNSS pour la sécurité et la sûreté des systèmes de navigation aérienne et, ce faisant, souligne qu'il est nécessaire qu'il participe activement à la définition d'une stratégie globale et bien coordonnée afin de régler ce problème urgent ;
  - b) demande que le Secrétariat organise une séance d'information informelle pendant la 233<sup>e</sup> session, afin de rendre compte de tout résultat ou de nouvelles problématiques relativement à cette question découlant de la 14<sup>e</sup> Conférence de navigation aérienne de l'OACI (AN-Conf/14), ainsi que des progrès accomplis dans ce domaine par l'OACI dans le cadre de ses activités courantes, en particulier concernant des mesures d'atténuation destinées à réduire la probabilité et l'impact du brouillage du GNSS sur les opérations aériennes et les instruments juridiques existants qui seraient susceptibles de s'appliquer dans ce contexte ;
  - c) convient que l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Union internationale des télécommunications (UIT) devraient être invitées à lui présenter des exposés pendant ladite séance d'information informelle, étant entendu que la pertinence de cette question pour un certain nombre d'autres institutions des Nations Unies et ses répercussions à l'échelle mondiale pourraient justifier que cette question soit portée à l'attention de l'ensemble du système des Nations Unies, le moment venu ;
  - d) convient en outre qu'il devrait rester saisi de l'affaire et être tenu informé des faits nouveaux à ce sujet, pour suite à donner, selon le cas.

#### **Rapport de la quatrième réunion du Forum consultatif OACI-industrie**

5. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15603, dans laquelle sont présentés le rapport et les recommandations découlant de la quatrième réunion du Forum consultatif de l'industrie (ICF/4), qui s'est tenu du 5 au 6 février 2024, ainsi qu'une mise à jour sur les préparatifs pour la cinquième réunion du Forum.

6. Après examen, le Conseil :
- a) prend note des renseignements contenus dans la note C-WP/15603 et, ce faisant, entérine les recommandations découlant de la quatrième réunion du Forum, comme indiqué au paragraphe 2 de la note de travail ;
  - b) demande que le Secrétariat communique le rapport et les recommandations de la réunion ICF/4 à la Commission de navigation aérienne ainsi qu'aux groupes d'experts concernés qui relèvent de son mandat afin qu'ils les examinent et qu'ils prennent en compte les aspects de ces recommandations qui s'appliquent dans les programmes des travaux permanents de la Commission et des groupes d'experts ;
  - c) invite le Groupe directeur sur le Forum consultatif OACI-industrie à prendre les mesures nécessaires pour organiser la cinquième réunion du Forum qui portera sur les améliorations opérationnelles dans le domaine de « l'innovation et de la numérisation de l'espace aérien intégré », conformément à la note de cadrage présentée dans

l'appendice B de la note de travail, et note que le Forum est prévu du 28 au 29 octobre 2024 ;

- d) faisant ressortir l'intérêt de faire participer des représentants du secteur d'États en développement au Forum, invite le Groupe directeur à poursuivre ses efforts afin de relever le niveau de mobilisation de partenaires potentiels du secteur venant de toutes les régions et à explorer les options offertes pour en tirer le meilleur parti.

## Questions diverses

### Recommandations de la réunion stratégique hors site du Conseil

7. Le Conseil examine ce point sur la base d'un rapport verbal du Président du Conseil, qui décrit les principales conclusions auxquelles ont donné lieu les délibérations pendant la réunion stratégique hors site du Conseil, qui s'est tenue du 3 au 5 juin 2024, à Ottawa (Canada).

8. Après examen, le Conseil :

- a) invite le Groupe restreint sur la viabilité du budget de l'OACI à poursuivre ses travaux pour déterminer des solutions possibles afin d'établir un mécanisme de budget viable, dans le but de présenter un futur document de concept qui, entre autres, définirait des politiques à adopter pour donner des orientations sur l'expansion proposée des activités génératrices de produits et l'intensification des initiatives de mobilisation des ressources, y compris les contributions financières de partenaires du secteur, dans l'objectif d'un budget plus viable.
- b) convient que dans l'optique des futures sessions de l'Assemblée de l'OACI, il faudrait :
  - i. mieux utiliser les conclusions et les recommandations des conférences de haut niveau précédant l'Assemblée de l'OACI pour définir les résultats attendus de la session de l'Assemblée ;
  - ii. souligner, dans les lignes directrices sur la préparation des notes de travail envoyées aux États membres, le besoin de se concentrer autant que possible sur les décisions à prendre sur l'adoption d'amendements de résolutions de l'Assemblée, tout en s'abstenant en même temps de soumettre de longs amendements et/ou des amendements de fond après les dates limites fixées pour la soumission de la documentation de l'Assemblée ou pendant la session elle-même ;
  - iii. mieux clarifier le mandat des organes auxiliaires de l'Assemblée, notamment le Comité exécutif et les Commissions, et souligner que leur tâche principale est d'élaborer des propositions qui seront présentées à la Plénière pour décisions, étant entendu que tout vote sur ces propositions devrait en principe se dérouler au niveau de la Plénière et non des organes auxiliaires ;
  - iv. nonobstant les orientations mentionnées au sous-alinéa iii) visant à éviter le vote au niveau des organes auxiliaires, recommander que dans le cas où un vote sur une question particulière ne se déroule pas dans l'un des organes auxiliaires, ce vote n'ait pas lieu par la suite à la Plénière ;

- c) au vu de ce qui précède, charger le Secrétariat d'élaborer des orientations supplémentaires et élargies sur la préparation de la documentation de l'Assemblée en prenant en considération les points ci-dessus ainsi que les enseignements tirés de la Conférence AN-Conf/14, comme il convient, afin de les intégrer dans les lignes directrices annexées à la lettre invitant les États membres à participer à la 42<sup>e</sup> session de l'Assemblée de l'OACI, étant entendu que ces orientations seront présentées au Conseil afin qu'il les examine au moment voulu ;
- d) remercie le Président et les membres du Groupe restreint sur les enseignements tirés de la 41<sup>e</sup> session de l'Assemblée des efforts qu'ils ont déployés jusqu'à présent à l'appui du mandat du Groupe restreint.

— FIN —